

morale qui doit toujours chercher le point de vue juste de rencontre entre une loi universelle et une situation particulière.

On permettra ainsi que des personnes, qui se sont remariées et vivent dans une union stable, ne soient pas tenues irrémédiablement à distance de la communion eucharistique. Elles s'interrogeront en conscience sur un certain nombre de points de leur vie, en parleront avec d'autres dans une instance pastorale et éclaireront une décision de conscience qu'elles prendront elles-mêmes³.

6. Depuis plusieurs années, des synodes diocésains⁴ comme le nôtre, ont ouvert aux divorcés remariés un chemin de miséricorde et de vérité.

Les perspectives évoquées ci-dessus veulent favoriser accueil et soutien de la part des communautés, jugement personnel de consciences éclairées chez les conjoints, progression spirituelle chez des croyants qui s'en remettent à Dieu pour qu'Il accompagne leur nouveau projet de vie familiale. Il reste que Dieu seul jugera finalement nos existences faites de bien d'autres fragilités.

La mise en œuvre de ces perspectives et orientations exigera de la part des prêtres, diacres et autres responsables pastoraux sur le terrain, un réel travail de réflexion soutenu par la Commission pastorale de la Famille.

Le nouvel évêque verra lui-même la façon de constituer une équipe diocésaine qui, avec lui, sera le signe visible de l'attention de notre Église aux divorcés remariés.

7. Je termine cette lettre en m'adressant à vous, frères et sœurs qui avez choisi de rester fidèles aux engagements pris en recevant le sacrement de mariage et qui n'avez pas voulu vous remarier. L'attention portée aux divorcés remariés pourrait vous laisser croire que vous êtes les « oubliés » de la pastorale familiale. Je tiens à vous dire ma sympathie et mon admiration. Vous avez connu l'épreuve de la rupture de votre foyer, de l'abandon du conjoint. Au-delà de cette rupture, vous vivez de la fidélité à la parole donnée dans le sacrement du mariage⁵.

Le P. Pierre Talec dit de vous que vous pouvez être les témoins de la « folle fidélité de Dieu », témoins, dans le pardon, de l'amour de Dieu qui continue à aimer même s'il n'est pas aimé. Je crois que dans la mystérieuse communication qui existe entre les êtres humains, ce que vous vivez de meilleur est lumière et soutien pour ceux qui ont fait un autre choix que le vôtre. Votre grâce est peut-être de dire que leur vie de divorcés remariés se situe dans l'alliance de Dieu avec les hommes.

† E. Lecrosnier

Évêque de Belfort-Montbéliard

En la fête de la Nativité de la Vierge Marie – 8 septembre 1998

3. Pour rendre plus clair ce que nous voulons dire ici, cette décision juste par rapport à l'eucharistie pourra être aussi bien de s'abstenir de la communion eucharistique que d'y participer. La décision juste est celle qui procède d'une liberté intérieure éclairée, et humble.

4. Synode = assemblée du peuple de Dieu convoquée par l'évêque pour étudier des questions concernant l'avenir de la foi et différentes formes de l'action missionnaire dans le diocèse (voir le document *Orientations diocésaines*, 30 mars 1997, pp. 31 à 33).

5. Il existe des groupes, des associations, comme « Renaissance » (groupement chrétien de femmes séparées, divorcées) qui proposent à ces personnes de se réunir pour s'entraider.



LETTRE AUX CHRÉTIENS DIVORCÉS REMARIÉS

que j'ai rencontrés, et à travers eux, à beaucoup d'autres

Chers amis,

Je vous l'ai promis : par ce courrier, je reprends contact avec vous après les soirées que j'ai passées chez vous. A travers vous, je rejoindrai d'autres qui, comme vous, ont fait le choix d'un remariage après l'échec d'une première union. Je dirai en deuxième partie quelles attitudes, en fidélité à l'évangile du Christ, notre Église diocésaine veut avoir dans toutes ses communautés, à l'égard de nos frères et sœurs divorcés et divorcés remariés.

1. Tout d'abord, merci pour les rendez-vous que vous m'avez donnés en votre foyer sur la proposition d'amis chrétiens. Au-delà d'un peu d'appréhension que vous aviez peut-être au départ... et que j'avais aussi – pourquoi le cacher ? – ce furent des moments riches de partages, d'échanges simples et vrais. Je crois vous avoir laissé la liberté de dire ce que vous vouliez me confier et pas plus. Je me suis efforcé d'accueillir sans porter de jugement.

2. Avec des nuances très variables, vous m'avez partagé des blessures, des amertumes, des souffrances. Chez certains, ces sentiments restent très vifs comme au moment du remariage civil. Chez d'autres, situés autrement dans la communauté paroissiale, ou simplement avec le temps qui passe, ces sentiments se sont quelque peu atténués. En vous écoutant, je communiais intérieurement au Seigneur présent dans vos vies. Je me disais que vous avez du prix à ses yeux, à travers les épreuves surmontées, le refus de la rancœur et le pardon accordé, votre amour mutuel, celui des enfants. Le bonheur que vous voulez pour eux, vos engagements aussi dans la vie profane comme le service que vous avez accepté dans une Église qui veut reconnaître mieux votre place.

3. J'ai perçu aussi la diversité de ce que chacun de vos couples a vécu :

- autre l'histoire de ceux et celles qui avec patience et courage, ont essayé de « sauver » leur première union,
- autre l'histoire d'une non communication devenue invivable,
- autre la situation du conjoint brutalement et injustement abandonné par l'autre, il y a aussi les doutes qui se sont insinués dans une vie de couple sur le sérieux et la validité d'une première union.

Autant de paysages divers que vous avez évoqués avec discrétion et qui montrent que la conscience personnelle de chacun est diversement concernée et engagée. Je me

demande si dans l'Église, nous en tenons suffisamment compte.

4. J'ai été heureux de constater que vos questions à l'Église n'étaient pas une mise en cause fondamentale de la parole biblique sur le mariage ni de la vocation à durer donnée par Dieu à l'engagement d'amour d'un homme et d'une femme. Mais vous me l'avez demandé : Pourquoi l'Église parle-t-elle comme si elle ne reconnaissait pas le caractère vulnérable de cette vocation ? Pourquoi ne semble-t-elle pas reconnaître que par faiblesse ou par méchanceté, elle puisse être tenue en échec ? Une communauté créée sous le regard de Dieu et dans la confiance en Lui ne peut-elle pas être blessée, détruite de manière quasi irrémédiable ?

A travers ces questions, j'ai senti votre attente d'une Église qui parlerait moins globalement, qui cheminerait avec les gens, pourrait les rejoindre dans les méandres de leur existence, dans leurs échecs, les aidant à les vivre, comme elle le fait en bien d'autres circonstances difficiles.

5. A travers ces questions, c'était un appel fort à l'Église qui sans rien renier de la fidélité demandée par le Christ aux époux, manifeste mieux la miséricorde dont il est le messager à chaque page de l'Évangile. Et cette question revenait aussi quand nous parlions de la communion¹. Les sacrements, aussi bien celui du mariage que de l'eucharistie, signifient l'amour totalement fidèle de Dieu pour le monde. Oui mais faudra-t-il que la communion soit toujours refusée à ceux qui se sont remariés après l'échec toujours douloureux d'un premier mariage sacramentel ? D'autant que si l'eucharistie est le signe plénier de l'unité avec Dieu réalisée en Christ, elle est aussi chemin de grâce pour que cette unité se réalise pour tous les hommes pécheurs que nous sommes.

C'est une question difficile aujourd'hui pour tous les fidèles de communier avec discernement car nous sommes passés de la communion rarissime autrefois à la communion quasi automatique. Bien d'autres situations de rupture entre nous et avec Dieu devraient nous amener tous à examiner notre conscience avant de communier.

*
* *

Chers amis,

Comme je l'écrivais au début de cette lettre, voici maintenant brièvement quelques-unes des attitudes pastorales voulues par notre Église diocésaine. Elles prendront place dans la vie des communautés à la mesure de leur revitalisation par nous tous.

1. Ma conviction est faite. Les perspectives que je vais dire maintenant à votre égard ne se réaliseront dans notre Église diocésaine que dans la mesure où nous regarderons le mariage et la famille comme une Bonne Nouvelle de la part de Dieu et comme un enjeu d'avenir pour notre société. Nous ne pouvons pas taire le projet de Dieu sur l'amour de l'homme et de la femme. Le Christ a clairement rappelé la vocation et

1. Constats : Qu'observons-nous comme manière de se comporter en ce domaine ? : Fréquemment c'est la non observation de la discipline actuelle de l'Église. L'engagement dans des tâches ou services semble y conduire de plus en plus. Chez d'autres couples, les deux conjoints respectent la position de l'Église. Ailleurs, la pratique de l'un diffère de celle de l'autre. Il y a aussi ceux à qui il a été conseillé de communier en dehors du cadre habituel de leur paroisse. Il y a ceux qui communient en certaines circonstances (première communion de leur enfant).

l'exigence de la fidélité conjugale. Dans l'Église, le mariage est l'un des signes humains qui donnent à voir l'amour de Dieu pour les hommes que la Bible appelle l'Alliance. L'engagement dans le mariage n'est pas seulement celui des deux conjoints, mais de Dieu avec eux, jusque dans leur condition de fragilité. Voilà ce qui fonde dans l'Église le soutien, la préparation, les services multiples de la vie familiale.

2. Il y a en particulier un devoir d'attention fraternelle et d'écoute vis-à-vis des couples, lorsqu'ils connaissent des moments difficiles, ou des fléchissements dans la relation conjugale. Il faut aider à ce que les époux ne disent pas trop vite que leur union est irrémédiablement compromise par les premières tensions. Les conseillers conjugaux et psychologues sont précieux dans ces situations délicates.

Depuis plusieurs années, notre Église diocésaine forme aussi des personnes à une écoute respectueuse des couples en difficulté, qu'ils pensent, ou non, que la foi puisse aider à surmonter les épreuves. Cette formation est plus que jamais utile compte tenu du nombre croissant des divorces.

3. Quand est prise, après séparation ou divorce, la décision de former un nouveau couple, celle-ci n'évacue pas pour autant tout malaise ou difficulté pour vivre et assumer la nouvelle situation. L'échec d'un projet de vie ne laisse pas indemnes ceux qui l'ont vécu. Le conjoint chrétien peut connaître un sentiment de culpabilité, les problèmes de justice n'être pas résolus. L'évangile demande aux membres d'une communauté chrétienne de se faire proches de ces souffrances et de ces interrogations. Le désir qu'exprime souvent ceux qui se sont remariés civilement, c'est d'abord de n'être pas jugés pour une décision prise en conscience et réfléchie.

4. Il arrive qu'un certain nombre de couples expriment le désir de garder leur place dans l'Église. L'Église ne peut faire de cette seconde union un sacrement, ce qui serait porter atteinte au projet de Dieu sur l'amour. Mais elle a en sa responsabilité le « service de la prière ». La pastorale que nous avons voulue au cours de l'assemblée synodale est une démarche d'accompagnement des personnes et de discernement spirituel qui conduit à la prière en Église. Il importe qu'avant toute célébration de prière, un temps sérieux soit pris pour la relecture du passé et la réflexion sur un projet d'avenir familial que l'on veut mettre sous le regard de Dieu et vivre avec son aide.

Quand une demande de cette sorte est formulée par un couple, avec le désir d'accomplir autre chose qu'un geste de pure forme ou conventionnel, la prière sollicitée sera préparée avec le couple. Elle pourra prendre des formes diverses selon la situation². Elle constituera une invitation au couple à vivre dans la foi et à prendre sa place dans l'Église.

5. La question la plus difficile, la plus complexe, touchant l'intégration et la place des divorcés remariés dans l'Église, est celle de l'accès à l'eucharistie. La requête adressée aux responsables d'Église est de favoriser un discernement qui tienne compte de la diversité des situations vécues par les conjoints. Cette requête rejoint tout à fait les indications données au numéro 84 de l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio* qui invite les pasteurs à discerner par amour de la vérité les diverses situations passées et présentes. Elle est aussi tout à fait conforme au fonctionnement de la théologie

2. Pour parer aux fausses compréhensions de la démarche de prière, on évitera de la situer après le mariage à la mairie et on n'utilisera d'aucune façon le rituel du sacrement (échanges de consentements, alliances, bénédiction nuptiale).